

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 8 Novembre 2019

Membres présents :

L'équipe enseignante : Mesdames Bègue, Blanco, Piot, Vermeille et Madame Sorel, enseignante assurant le quart d'enseignement de la classe de Mme Piot.
Les membres élus du conseil municipal : Mme Brochot, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, Mr Briot conseiller municipal.
Les représentants des parents d'élèves élus (APEBS): Mesdames Besse, Legros, Pruvost, Monsieur Caron.

Membres absents ou excusés :

Madame Pecqueux, Inspectrice de la Circonscription de Clermont.
Monsieur Dupuis, Maire de la commune.
Monsieur Longuet, DDEN.
Mme Peltier, adjointe au Maire en charge des finances.
Monsieur Roger, adjoint au Maire en charge des travaux.
Mesdames Huguenin, Laglenne, Marieaud, conseillères municipales
Les membres de l'APEBS: Mesdames Montazeaud, Savoldelli, Serradimigni, Monsieur Dubois.

1) présentation et fonctionnement du conseil d'école

Le 11 octobre 2019 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves.

Nombre d'électeurs inscrits	175
Nombre de votants	111
Suffrages exprimés	104
Suffrages nuls ou blancs	7
% participation	63,43
vote par correspondance	108
vote au bureau	3
Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre de sièges attribués	4

Le taux de participation a augmenté de plus de 3 points par rapport au scrutin de 2018-2019.

A l'issue de ces élections ont été élus les membres de l'association des parents d'élèves de Breuil le sec :

les 4 titulaires : Marilynne Serradimigni, Geoffroy Caron, Nathalie Besse, Ingrid Pruvost

Les 4 suppléants : Julie Savoldelli, Mélodie Montazeaud, Nicolas Dubois, Virginie Legros

Pour la maternelle qui compte 4 classes, peuvent délibérer et voter le Maire ou son représentant, un conseiller municipal, 4 représentants des parents d'élèves, le DDEN, un membre du RASED, et les 4 enseignants, soit 12 votants.

Le représentant des parents d'élèves suppléant ne peut ni prendre part au débat ni voter sauf s'il remplace un titulaire.

L'équipe pédagogique remercie les représentants des parents d'élèves pour l'aide apportée pour la préparation du matériel de vote et pour la tenue du bureau de vote.

Les élections des représentants des parents d'élèves 2020-2021 :

Le journal officiel du 20/08/2019 publie un décret et un arrêté portant des mesures de simplification relatif au conseil d'école.

Le décret 2019-838 donne au chef d'établissement la possibilité de décider que cette élection aura lieu uniquement par correspondance. L'arrêté publié le 19 août 2019 étend cette possibilité aux écoles.

Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Le décret va plus loin : dans le cas où le nombre de représentants des parents est inférieur au nombre attendu le directeur peut dorénavant tirer au sort des parents pour compléter le conseil d'école. Auparavant seul l'inspecteur (IEN) pouvait le faire.

Les membres du conseil d'école ont été consultés pour donner à la directrice la possibilité de décider que cette élection aura lieu uniquement par correspondance. Le conseil d'école approuve la mise en application de ce décret dès la rentrée 2020-2021.

II) La rentrée 20192020

a) les effectifs

	PS	MS	GS	Total effectif
Rentrée septembre 2018	22	41	34	97
Rentrée septembre 2019	33	23	42	98

L'effectif total est stable par rapport à septembre 2018 .

b) Répartitions

	PS	MS	GS	total
Classe de Mme PIOT	24			24
Classe de Mme BEGUE	9	15		24
Classe de Mme VERMEILLE		8	17	25
Classe de Mme BLANCO			25	25
total	33	23	42	98

L'équipe pédagogique titulaire stable est complétée par Juliette Sorel (professeure des écoles stagiaire et quart de décharge d'Isabelle PIOT, directrice) L'équipe enseignante est aidée par des agents territoriaux. Nous fonctionnons avec 4 ATSEM le matin et 3 l'après-midi.

Les absences prévues ou imprévues ne sont pas remplacées.

c) investissement – fonctionnement - travaux

La Municipalité a financé la totalité des demandes de crédits d'investissement pour un montant de 1600 €.

A l'exception du rebouchage des trous et du réengazonnage, les travaux demandés ont été réalisés.

La cour présente de nombreux creux dans lesquels l'eau stagne pour former des flaques d'eau.

L'équipe enseignante demande une raclette pour évacuer l'eau stagnante.

Face aux périodes de canicule de juin dernier, les enseignantes souhaitent savoir si la municipalité pense prendre des mesures pour accueillir les élèves dans de

meilleures conditions. 2 classes n'ont ni volet, ni store et très peu d'aération et le store dans le dortoir est cassé ce qui ne nous permet pas d'aérer suffisamment, la salle de motricité est inexploitable.

L'équipe éducative demande également de réaliser des travaux dans les toilettes « dortoir ». Il faut envisager de remplacer les urinoirs non utilisables par des toilettes accessibles à tous les petits, supprimer le sèche-main électrique par un serviteur de serviette en papier.

Les consignes de tri changent : comment ce tri va-t-il s'organiser dans l'école ?

Le membres du conseil municipal prennent note de nos demandes.

III) le règlement intérieur

Le règlement intérieur et ses annexes sont présentés aux membres du conseil d'école. Il définit l'ensemble des règles et les principes de vie au sein de l'école. Il fixe les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Il est élaboré conformément au règlement type départemental ,

La directrice propose et soumet à l'approbation des membres du conseil d'école l'ajout de deux paragraphes à l'annexe:

-concernant l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans : « l'accueil des enfants et des familles revêt une attention toute particulière, notamment lors de leur première année. En application de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 art 11, dès l'âge de trois ans, tout enfant doit bénéficier d'une instruction obligatoire. Dans certains cas particuliers, au regard des besoins spécifiques de l'enfant, le temps de repos de l'après-midi peut être assuré au sein de l'espace familial. Cet assouplissement sera alors demandé par la famille, étudié par le directeur et soumis pour décision à l'Inspecteur de L'Education nationale chargé de la circonscription. »

-circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019 concernant l'école inclusive :

« Dans chaque académie et dans chaque département est institué un service public de l'Ecole inclusive afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin et afin que l'Ecole puisse remplir mieux encore, dans le cadre d'un partenariat exigeant, son rôle de creuset de la République. Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont déployés.

Dans chaque école, dans chaque classe, pour renforcer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap, un entretien est organisé avec la famille et l'enseignant de la classe dans le premier degré, et l'AESH (lorsque l'élève est accompagné). Dès la pré-rentree quand c'est possible, et dans tous les cas, avant les congés d'automne. Ce dialogue sera un élément de l'évaluation des besoins particuliers des élèves, en situation de handicap ou présentant des troubles spécifiques. Les premières adaptations et toute autre disposition seront consignées dans le livret parcours inclusif en présence des parties concernées, afin de les prendre en compte sans délai et de rassurer l'élève et ses parents ou responsables légaux, quelle que soit la situation de l'élève. Les réseaux d'aide dans le premier degré (RASED), le service de santé scolaire, les services sanitaires ou médico-sociaux, mes partenaires associatifs et la MDPH sont appelés à contribuer pour donner la meilleure réponse aux besoins éducatifs des élèves en situation de handicap.

Les AESH participent au collectif de travail des écoles et établissements et sont membres à part entière de la communauté éducative.

Les modalités d'accompagnement de l'élève en situation de handicap par les AESH sont élaborées par les enseignants et placées sous la responsabilité éducative et pédagogique des enseignants eux-mêmes, des directeurs d'école. Elles visent le développement de l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages en fonction des stratégies pédagogiques des enseignants, dans une approche relevant de l'étayage et sans se substituer à l'élève. Les AESH peuvent aussi avoir pour mission de sécuriser l'environnement de l'élève ou de lui apporter la protection nécessaire quand la situation ou le contexte l'impose. Ils peuvent se voir confier des fonctions de référent, pour tout ou partie de leur temps de travail. »

Les membres du conseil d'école approuvent les modifications précitées. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité le 8 novembre 2019.

Les familles devront en prendre connaissance soit à l'école, soit sur le site internet de la Mairie, onglet « Maternelle ». Une copie sera transmise au Maire de la commune. Quelques exemplaires papiers seront disponibles pour prêt aux familles. La page de garde et l'annexe seront distribuées par l'intermédiaire du cahier de liaison. Chaque parent devra attester qu'il en a bien pris connaissance.

L'annexe sera distribuée par l'intermédiaire du cahier de liaison.

IV) Bilan coopérative scolaire.

Mme Vermeille mandataire de la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE présente le bilan financier de l'exercice 2018-2019

le solde positif de la coopérative est de 3292,19 € au 31 août 2019.

La coopérative permet de financer diverses activités éducatives. Elle a bénéficié d'une subvention municipale de 2716 € et de dons.

L'APEBS a remis un chèque de 727 €. Cette somme permettra aux enseignantes des jeux de cours (chariot et brouette) et de financer une partie du projet « danse Africaine ».

Le compte rendu financier est communiqué lors de la première séance du conseil d'école.

Les comptes ont été vérifiés par Mme Drussant, représentante des parents d'élèves élue en 2018-2019.

L'équipe pédagogique remercie vivement les différents partenaires et Mme Vermeille pour sa gestion bénévole.

Coopérative Scolaire de l'École Maternelle Publique, à BREUIL LE SEC
(060-0169)

Compte : Caisse d'Épargne n° 08 0001538 12 08 - Clermont (mutualisé)

Mandatitaire : Isabelle VERMEILLE. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2018 au 31.08.2019				
CHARGES		PRODUITS		
6070 0008	Achats de produits pour cession	1 362,46	7070 0008 Ventes de produits pour cession	1 877,00
6168 1008	Assurances versées	26,75	7080 0008 Produits des activités éducatives	500,00
6181 0008	Charges des activités éducatives	5 790,40	7410 0008 Subventions de l'État et des coll.locales (3)	2 716,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 60	185,11	7420 0008 Subventions d'associations	727,00
6500 0008	Autres charges courantes	196,02	7500 0008 Autres produits courants	0,00
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00	7560 0008 Participations volontaires des familles	1 325,00
6800 0008	Achats de biens durables	0,00	7670 0008 Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)		7700 0008 Produits exceptionnels	165,50
Total des charges (A) :		7 560,74	Total des produits (B) :	
			7 310,50	
Résultat de l'année 2018 - 2019 (B-A) (+/-) : -250,24				

Bilan simplifié au 31 Août 2019					
ACTIF		PASSIF			
Soldes des comptes au 31/08/2019					
512	Banque(1)	3 258,04	110	Report à nouveau au 1.09.2018 :	3 542,43
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Egal à l'actif - passif au 31.08.2018		
530	Caisse en espèces (2)	34,15	Résultat de l'année 2019 :		-250,24
5..	Autre compte	0,00	478.2 Erreur débitrice :		0,00
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur débitrice :		0,00
Total de l'actif :		3 292,19	Total du passif :		3 292,19

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :				(2) Arrêté de caisse au 31 août 2019 :			
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir le copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :				La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandatitaires :			
Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 999,04							
n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants	Billets:	Nombre	Somme	
639	activités potager et pain	13-06-2019	-405,60	200,00	0	0,00	
641	activités 5 sens et potager	24-06-2019	-335,40	100,00	0	0,00	
				50,00	0	0,00	
				20,00	0	0,00	
				10,00	3	30,00	
				5,00	0	0,00	
				2,00	0	0,00	
				1,00	4	4,00	
				0,50	0	0,00	
				0,20	0	0,00	
				0,10	0	0,00	
				0,05	2	0,10	
				0,02	2	0,04	
				0,01	1	0,01	
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 3 258,04				Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 34,15			
Le rapprochement bancaire est bon.				L'arrêté de caisse est bon.			

V) exercices d'évacuation – sécurité – santé

a) exercice évacuation et PPMS

Le premier exercice évacuation incendie a été réalisé le 19 septembre 2019. Tout s'est bien passé, tout le monde a entendu l'alarme et s'est déplacé dans le calme jusqu'au point de rassemblement en 1 minute 31s.

Comme chaque année, nous avons réactualisé le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Un exercice « confinement » sera réalisé le 21 novembre 2019.

b) exercices associés

Le PPMS prévoit également le signal d'alerte et les conduites à tenir en cas de l' "alerte intrusion". Cet exercice a été réalisé le 17 octobre. Les élèves ont été préparés, classe par classe à ce type d'exercice. Il s'agit d'évacuer rapidement ou de se barricader. La consigne peut-être différente selon les lieux où l'on se trouve. Dans le contexte actuel, il est demandé aux familles d'être vigilants, de limiter le nombre de personnes amenant et venant chercher les enfants et d'éviter les attroupements.

Une copie des 2 exercices ainsi que le PPMS actualisé a été transmis à la Municipalité.

c) sécurité cour de récréation

L'école avait alerté la Municipalité sur l'état vieillissant des jeux de cour. Comme le prévoit les instructions de maintenance les installations ont été nettoyées et vérifiées.

Comme prévu, la Municipalité a fait venir une société pour vérifier l'état de la structure. A ce jour, nous n'avons pas encore eu connaissance du compte rendu.

d) dépistage santé

Madame Paris, infirmière scolaire, a commencé les dépistages santé (tests d'acuité visuelle et auditive, repérage des troubles du langage et de la croissance) auprès des élèves de grande section. Ils ont lieu du 5 au 14 novembre 2019.

Les parents ont été informés par courrier.

VI) projets éducatifs – spectacles - événements

a) "marche, cours et sois endurant"

Comme l'année dernière l'école maternelle a participé au défi athlétique départemental "marche, cours et sois endurant" du 23 septembre au 4 octobre. Pendant plusieurs jours, les élèves se sont engagés dans différentes activités de course et de marche. Les distances parcourues ont été additionnées. Toutes classes d'âge confondues, ils ont parcouru plus de 161 kms.

b) projet musique

Monsieur Gilles Perlier, professeur de musique de l'école de musique de la communauté des communes du clermontois interviendra dans l'école chaque vendredi matin, dans le cadre de projets « musique » validés par Mme Pecqueux, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Clermont. 3 classes y participent :

Classe MS-GS de Mme Blanco de septembre à décembre
Classe de Mmes Bègue et Piot : de janvier à mars
Nous renouvelons également les ateliers « chorale » d'avril à juin, auxquels tous les élèves de maternelle participent.

c) projet d'école

Dans le cadre du projet d'école, nous reconduisons les actions prévues comme les lectures-débats, les parcours de motricité coopératifs, la rencontre sportive inter-classes.

Nous avons également organisé, avec la coopération de Mr Laurent Solé, animateur pour la société Nakamaï spécialisée dans les jeux de société originaux, un festival des jeux le 8 novembre.

Tous les élèves, selon leur tranche d'âge, ont pu jouer à différents jeux de société.

Nous remercions vivement les parents d'élèves qui ont répondu présents pour nous aider à encadrer les groupes et l'APEBS qui a organisé une animation- vente en fin de journée dont 10% des ventes seront reversés à la coopérative de la maternelle.

Certains projets sont déjà finalisés, d'autres sont en cours d'élaboration. D'autres actions seront présentées au deuxième conseil d'école. Les parents seront tenus informés des différentes activités et manifestations au fur et à mesure du calendrier scolaire.

d) projet Afrique

Cette année, les classes de Mesdames Blanco et Vermeille font une correspondance avec une école sénégalaise.

Ils participeront à des ateliers « danse africaine ».

Les enfants de l'école participeront à une action solidarité en récoltant des petites fournitures scolaires.

L'APEBS réfléchit à des actions à mener pour aider au financement de ces ateliers et actions.

e) programmation scolaire 2019-2020 centre d'animation et de loisirs (CAL)

les élèves de la classe de Mme Bègue ont assisté au spectacle intitulé « Kan Hoho Nou » dans le cadre de la programmation scolaire du centre d'animation et de loisirs (CAL), le vendredi 18 octobre à Nointel. Les entrées sont financées par la coopérative scolaire (2 euros par élève).

La classe de Mme Piot se déplacera à Bury pour assister au spectacle « escargot » le mardi 19 novembre.

Enfin, les élèves de la classe de Mme Blanco, assisteront le 31 mars au spectacle « la serpillère de Mr Mutt » à Agnetz.

f) fête de Noël

Le mardi 3 décembre, la coopérative offre aux élèves un spectacle intitulé « la folle vadrouille de Noël ». En plus de cette animation, les élèves auront la joie de se voir remettre cadeaux et sucreries par le Père Noël, le vendredi 20 décembre (financés par la municipalité: 15€ par enfant).

Nous remercions la Municipalité qui met à notre disposition la salle des fêtes.

g) Mardi-Gras (06/03/2020)

les élèves déguisés participeront à un bal organisé par l'équipe enseignante. Nous solliciterons les parents pour la confection de crêpes.

h) chasse aux trésors (10/04/2020)

A l'occasion des fêtes de Pâques, la chasse aux œufs est renouvelée

i) fête de l'école

la kermesse aura lieu le 27 juin et aura pour thème le cirque.

VII) les aides pédagogiques complémentaires:

Les APC, cette année, sont organisées sur 3 jours:

lundi : 16h30-17h15

mardi : 16h30-17h15

jeudi : 16h30-17h15

VIII) les évaluations

les classeurs et cahiers de réussite seront remis aux parents 2 fois dans l'année (fin janvier et mi-juin)

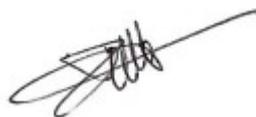
Date des prochains conseils d'école :

vendredi 24 janvier 2020 à 18h00

vendredi 19 juin 2020 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Fait à Breuil le Sec, le 11 novembre 2019



Isabelle PIOT